

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20190131_DL_01

OBJET : Attribution du
marché de contrôle de la
gestion en affermage du
réseau fibre optique public
de Somme Numérique

Date de convocation :
15 janvier 2019

Date de séance:
31 janvier 2019

Date d'affichage :
11 février 2019

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de
14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un janvier à 10h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Laurent PARSIS, Ernest CANDELA, Philippe COCQ

James HECQUET a donné son pouvoir à Philippe VARLET

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Les missions du délégataire Covage Somme nécessitent d'être contrôlées par un bureau d'études extérieur afin de valider, en lien avec les équipes du syndicat mixte la bonne mise en œuvre des termes de la convention de délégation de service public tant en termes techniques que financiers (exploitation, maintenance, commercialisation...). Il est d'ailleurs prévu dans la convention de DSP conclue avec Covage une redevance annuelle de 50 000€ HT, dédiée à cette fonction de contrôle du syndicat mixte.

Le Syndicat Mixte Somme Numérique a publié le 23 novembre 2018 le renouvellement de ce marché pour la période 2019-2022. Les offres étaient attendues pour le 3 janvier 2019.

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 23 novembre 2018 ayant pour objet le marché de contrôle de la gestion en affermage du réseau de fibre optique public construit par Somme Numérique et remis en exploitation à Covage Somme,
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 31 janvier 2019 pour l'attribution de ce marché.

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le marché de contrôle de la gestion en affermage du réseau de fibre optique public de Somme Numérique est attribué à la société IDATE en groupement avec FINANCE CONSULT.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de ce marché aux cocontractants retenus.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.